

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi 12 décembre 2006 à 20h30

Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL



Présidence :	M. DEROBERT Michel
Présents :	M. ALBERTO Pierre M. BAUMGARTNER Andréas Mme BOADA Anne Mme CADEI Geneviève M. COLARUSSO Alessandro M. FEYER Georg Mme GOBBI Eve M. GRAND René M. LAGRANGE Philippe Mme PORCHET Arlette M. REINMANN Bruno M. RYCHNER Georges M. STALDER Michel
Excusés :	M. BUCHETTI Pierre-Antoine Mme EPARS Françoise M. GUEX Jean-Pierre
Assistent :	Mme HUMBERT Yvonne, maire M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint M. MOTTIER Gérald, adjoint



Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 14 et 30 novembre 2006
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Rénovation du système de ventilation et de la cuisine du Café-restaurant du Creux-de-Genthod (délibération)
5. Rénovation des façades, des menuiseries extérieures, et de l'escalier extérieur de la mairie et du rural (délibération)
6. Réfection du chemin de la Pralay – tronçon entre le chemin du Pré-Paul et la route de Malagny (délibération)
7. Réfection des routes, trottoirs et parkings du quartier de la Chêna (délibération)
8. Tour de table des Commissions
9. Propositions du Maire
10. Propositions individuelles et questions



1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 14 ET 30 NOVEMBRE 2006

14 novembre 2006

Mme BOADA demande de remplacer :

Page 205, point 6, 1^{er} paragraphe : La dernière étape avant d'entrer dans la phase de réalisation consiste à adopter **les statuts** du centre ; **statuts qui ont été étudiés**....

M. ALBERTO demande de remplacer :

Page 207, 5^e paragraphe : **Les libéraux se disent prêts** à s'associer...._ **Ils craignent** cependant....,

Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal est adopté par 12 voix pour et 1 abstention.

30 novembre 2006

Ce procès-verbal n'appelant pas de remarque, il est adopté par 10 voix pour et 3 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Mme PORCHET relate la dernière séance du Groupement des législatifs de la rive droite qui s'est déroulée le 29 novembre à Bellevue. M. MOUTINOT, conseiller d'Etat et M CUDRE-MAUROUX, commandant de la gendarmerie étaient présents, différents sujets ont été abordés dont les budgets et ressources alloués à la sécurité dans les six communes de la rive droite et la situation du poste de police de Versoix et son avenir.

Il en ressort que, pour une population presque identique, le coût de la sécurité au Grand-Saconnex est deux fois plus élevé qu'à Versoix. Il en est de même entre Bellevue et Genthod, cette dernière ne disposant pas d'ASM.

Quant au poste de police de Versoix, M. MOUTINOT a enregistré la demande d'une ouverture 24h/24h, 7j/7j. Il ne peut pas prendre de décision dans l'immédiat et attend la réunion du 6 février 2007 pour se prononcer.

3. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

- ***Déprédations à l'école***

Une plainte a été déposée contre inconnu pour les nombreux actes de vandalisme constatés depuis plusieurs mois autour des bâtiments scolaires.

- ***Espace de récupération des Chanâts***

Suite à notre demande pour une augmentation des heures d'ouverture de l'espace de récupération, le service cantonal de gestion des déchets informe que cela impliquerait une augmentation conséquente de la redevance sur l'incinération des déchets, il ne lui est donc pas possible d'entrer en matière.

Une réunion est prévue à Genthod le 1^{er} février 2007 entre le directeur du service cantonal, M. Chambaz et les Exécutifs des communes de la rive droite pour discuter de différents sujets.

- **Maison Leuba**

Les travaux commenceront le 8 janvier 2007.

- **Souffleuses à feuilles**

Un courrier demandant de respecter le règlement cantonal en la matière a été envoyé à l'entreprise Watchland et à l'Ecole anglaise.

- **Demande de prolongation d'un droit de superficie**

Sur le conseil de notre notaire, nous avons informé M. PELLAT que nous ne souhaitons pas anticiper sur une éventuelle prolongation de son droit de superficie, ce qui serait contraire au principe juridique que de se prévaloir de la décision des futures autorités locales en 2019. Nous lui conseillons, s'il était toujours bénéficiaire de ce droit, de consulter le maire quelques années avant son échéance afin de faire part de ses intentions.

- **Places visiteurs dans le port du Creux-de-Genthod**

M. DUBEY, représentant la capitainerie du lac, prévoit deux places de quatre heures contre le débarcadère.

Des bouées conformes remplaceront les actuelles pour délimiter l'emplacement de la baignade.

- **Félicitations**

Mme HUMBERT donne lecture d'une lettre de M. ELFIKI remerciant pour le compte rendu qu'il lit toujours avec plaisir pour être informé sur ce qui se passe dans notre commune. Il félicite les membres du Conseil municipal pour la bonne et sage gestion des finances et remercie tous les collaborateurs pour tout le travail effectué.

4. RENOVATION DU SYSTEME DE VENTILATION ET DE LA CUISINE DU CAFE-RESTAURANT DU CREUX-DE-GENTHOD (DELIBERATION)

M. RYCHNER précise que ce projet a été voté par la commission des bâtiments. M. RAVESSOUD avait présenté les travaux à effectuer en détaillant le montant du coût de Fr. 850'000.00.

M. REINMANN s'interroge sur le montant devisé et demande s'il y a eu un appel d'offre.

M. RYCHNER répond que le coût est justifié étant donné qu'il s'agit d'un milieu professionnel.

M. DEROBERT demande s'il y aura une incidence sur le loyer. Mme HUMBERT répond que le restaurateur est prêt à entrer en matière, mais elle est d'avis que, la situation des restaurants étant déjà difficile, il ne faut pas assommer les locataires avec un loyer exorbitant. Elle précise également que ces travaux nous ont été imposés par l'OCIRT.

Le président donne lecture de la délibération.

Vu les articles 30, lettres e) et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, vu la nécessité d'entreprendre des travaux d'assainissement du système de ventilation suite au rapport établi par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail et de rénover la cuisine du Café-restaurant du Creux-de-Genthod devenue vétuste, peu pratique, et ne correspondant plus aux normes d'hygiène actuelles, vu l'autorisation délivrée par le département des constructions et des technologies de l'information (APA 26987-7) en date du 18 octobre 2006, vu le plan financier présenté à la commission des bâtiments le 7 novembre 2006 par M. Alain Ravessoud, représentant la régie Besuchet,

vu le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des bâtiments, et sur proposition de la Mairie, le Conseil municipal décide

1. *D'approuver le projet de rénovation du système de ventilation et de la cuisine du Café-restaurant du Creux-de-Genthod, sis 29, route du Creux-de-Genthod, propriété de la commune de Genthod, selon le projet autorisé par le département des constructions et des technologies de l'information et approuvé par la commission des bâtiments.*
2. *D'ouvrir un crédit extraordinaire de Fr. 850'000.00 pour couvrir cette dépense.*
3. *De comptabiliser ce montant directement à l'actif du bilan de la commune de Genthod dans le patrimoine financier.*

Mise au vote, la délibération est approuvée par 13 voix pour, soit l'unanimité

5. RENOVATION DES FAÇADES, DES MENUISERIES EXTERIEURES, ET DE L'ESCALIER EXTERIEUR DE LA MAIRIE ET DU RURAL (DELIBERATION)

M. RYCHNER indique que le budget de Fr. 360'000.00 pour rénover le crépi qui s'effrite et la pose d'un escalier de verre sablé a été accepté par la commission des bâtiments.

Le président donne lecture de la délibération.

Vu l'article 30, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, Vu la dégradation des façades et des menuiseries extérieures des bâtiments abritant la mairie, siège de l'administration communale, et le rural, regroupant le local des pompiers, la voirie et le service parcs & promenades, ainsi que de l'escalier extérieur de la mairie, vu le devis estimatif présenté par la Régie Besuchet en date du 21 septembre 2006, vu l'acceptation unanime de la commission des bâtiments, dans sa séance du 7 novembre 2006, et sur proposition de la Mairie, le Conseil municipal décide

1. *De procéder à la rénovation des façades, des menuiseries extérieures, et des escaliers extérieurs de la mairie et du rural.*
2. *D'ouvrir un crédit d'investissement de Fr. 360'000.00 pour couvrir cette dépense.*
3. *De comptabiliser ce montant dans le compte des investissements puis de le porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir cette dépense au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte No 08.331 de l'année 2007 à 2026.*

Mise au vote, la délibération est approuvée par 13 voix pour, soit l'unanimité

6. REFECTION DU CHEMIN DE LA PRALAY - TRONÇON ENTRE LE CHEMIN DU PRE-PAUL ET LA ROUTE DE MALAGNY

M. STALDER rappelle que le tronçon ne nous appartient pas, mais qu'en raison de la servitude de passage, la commune est responsable de son entretien.

Le Groupe radical approuve cette rénovation, mais aimerait que la commune se porte acquéreur de ce tronçon.

M. ALBERTO approuve cette suggestion.

La commission pencherait également pour cette solution, mais ceci n'étant pas possible, Il faut réparer.

Le président donne lecture de la délibération.

*Vu l'article 30, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu le plan financier présenté par le bureau technique BBS à Genève en date du 16 novembre 2006,
vu l'acceptation unanime de la commission du génie civil, dans sa séance du 28 novembre 2006, de
procéder au remplacement des candélabres, à la réfection du trottoir et à la pose d'un revêtement
bitumineux sur la chaussée,
vu le danger que représente pour les usagers le mauvais état de ce chemin qui n'est pas équipé
correctement,
et sur proposition de la Mairie, le Conseil municipal décide*

1. *De procéder aux travaux d'installation de nouveaux luminaires, de réfection du trottoir, et à la pose d'un revêtement bitumineux sur la chaussée.*
2. *D'ouvrir un crédit d'investissement de Fr. 250'000.00 pour couvrir cette dépense.*
3. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir ce montant au moyen de vingt annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte No 620.331 de 2007 à 2026.*

Mise au vote, la délibération est approuvée par 13 voix pour, soit l'unanimité

7. REFECTION DES ROUTES, TROTTOIRS ET PARKINGS DU QUARTIER DELA CHENA (DELIBERATION)

Suite aux travaux d'assainissement et de pose du câble, il est nécessaire de procéder au resurfacement et à la pose de nouveaux luminaires.

Le président donne lecture de la délibération.

*Vu l'article 30, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu le vieillissement des infrastructures du quartier de la Chêna, comprenant les chemins des Moissons, de
Mont-Rose et du Sautoir-d'Or,
vu l'importance des travaux qui seront réalisés dans ce quartier pour la reconstruction des collecteurs
EU/EP et l'installation de l'éclairage public,
vu le plan financier établi par le bureau technique BBS à Genève en date du 24 novembre 2006,
vu l'acceptation unanime de la commission du génie civil, dans sa séance du 28 novembre 2006, de
procéder à la restauration complète du quartier de la Chêna comprenant la réfection des routes, des
trottoirs et des parkings,
et sur proposition de la Mairie, le Conseil municipal décide*

1. *De procéder à la restauration complète du quartier de la Chêna, comprenant la réfection des routes, des trottoirs et des parkings.*
2. *D'ouvrir un crédit d'investissement de Fr. 823'000.00 pour couvrir cette dépense.
De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
3. *D'amortir ce montant au moyen de vingt annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte No 620.331 de 2007 à 2026.*

Mise au vote, la délibération est approuvée par 13 voix pour, soit l'unanimité

8. TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

Commission de la sécurité publique

Rien à signaler.

Commission des bâtiments

La commission s'est réunie cinq fois en 2006, plus 8 séances avec la commission sociale pour l'attribution des appartements du nouvel immeuble.

Hormis la réalisation et la satisfaction d'avoir pu visiter les très beaux et très demandés appartements, la commission a proposé à l'unanimité au Conseil municipal un investissement de Fr. 2,8 millions pour la création d'appartements supplémentaires et la rénovation de la maison Leuba.

Les autres points qui ont occupé la commission sont :

- l'école, avec la rénovation des salles de classe, de la salle des maîtres, de l'éclairage, de la chaufferie, des sous-sols pour des archives et pour la bibliothèque
- Toujours l'école avec le projet de conteneurs en attendant le futur bâtiment communal
- La salle de gymnastique avec la rénovation du sol du local de matériel
- La rénovation de l'épicerie pendant le changement de gérant
- L'important investissement de Fr. 850'000.00 pour la rénovation du restaurant du Creux-de-Genthod cité au point 4 de l'ordre du jour du présent Conseil municipal
- L'investissement de Fr. 360'000.00 pour la rénovation des façades et de l'escalier extérieur de la mairie et du rural

En outre, le projet voirie-pompiers n'a guère avancé. La solution apparaîtra certainement grâce à la décision de la commission de l'aménagement de mandater l'Exécutif pour l'acquisition de terrains.

Perspectives 2007

Deux séances sont déjà agendées :

- L'une pour l'attribution de deux appartements sur les 17 construits, les premiers inscrits s'étant désistés
- L'autre pour une présentation par l'architecte du futur bâtiment communal en prolongement de la salle de gymnastique. Ce dernier point sera l'une des grandes mises en route de l'année 2007 avec, dans cette même année, deux autres grandes entreprises liées entre elles ; la réalisation d'un centre voirie-pompiers et, grâce aux espaces libérés, l'affectation des volumes disponibles au rural

Commission culture, sport et loisirs

Depuis la dernière présentation de son travail, la commission « culture, sport et loisirs » s'est réunie à une seule reprise, le 26 septembre, durant une séance « marathon » qui lui a permis :

1. D'accepter le projet de « Statuts du centre sportif de la Vigne Blanche (GIVB) ». Ces statuts ont été présentés et acceptés par le Conseil municipal le 14 novembre 2006
2. De décider de planifier la manifestation « Tréteaux de Genthod » en 2007 et de prévoir au budget une somme de Fr. 60'000.00 pour son organisation

3. D'accorder une subvention à Mlle Justine LING, joueuse de badminton de niveau national, qui a demandé une subvention pour couvrir les frais de déplacements liés à sa participation à différentes compétitions. La commission a décidé de lui accorder, au titre « d'aide financière à des jeunes pour la pratique d'une activité artistique ou sportive » la somme maximale, soit Fr. 3'000.00
4. D'accorder une subvention de Fr. 500.00 au parlement des jeunes de Versoix
5. D'établir le budget de la commission

Elle a également pris note des remerciements envoyés par les organisateurs du « Grouna Festival » qui s'est déroulé au Parc Trembley le 2 septembre dans d'excellentes conditions.

Commission des affaires sociales et naturalisations

La commission s'est réunie à huit reprises depuis juin.

Naturalisations

- 1 dossier avec préavis favorable
- 1 dossier pour lequel la commission a demandé des informations complémentaires au service des naturalisations. En attente.
- 1 dossier pour lequel la commission avait demandé des informations complémentaires concernant une affaire avec la justice antérieure à 1998. N'ayant pas reçu de précision, M. GUEx a contacté cette famille et a appris que le dossier était bloqué car le demandeur était à nouveau condamné. N'ayant pas été avertie, la commission, lors de sa prochaine réunion, prendra une décision quant à sa réaction par rapport au manque d'information du service cantonal.

Aînés

- sortie au cirque Knie le vendredi 25 août
- sortie à la Foire de Genève le lundi 13 novembre
- chants de Noël des enfants de l'école prévus le jeudi 21 décembre suivis d'un goûter

Appartements

- attribution d'un 4 pièces au 3 chemin de la Dîme
- attribution des 17 appartements du nouvel immeuble selon les critères établis en juin. Il reste encore un 5 pièces et un 4 pièces qui seront attribués en janvier 2007

Epicerie

- Un cahier des charges « idéal » a été défini, soit :
trouver une nouvelle zone de stockage, étudier une extension du magasin, étendre les horaires d'ouverture, coin tea-room, livraisons à domicile, produits frais, service traiteur, boulangerie, dépôt de teinturerie

Aide à l'étranger

- Rien de particulier. Le budget 2006 a été attribué aux différents projets.

Commission de l'environnement

Depuis le dernier tour de table, la commission s'est réunie deux fois.

Début septembre pour le budget 2007, rien de spécial à signaler.

Le 5 décembre, la commission a finalisé l'achat du véhicule pour l'arrosage des fleurs et trottoirs pour la voirie. Elle a également traité une proposition d'une habitante de Genthod concernant des produits de vaisselle écologique. Ceci a donné à la commission une idée pour la journée nature et ce sujet sera approfondi.

Commission scolaire et bibliothèque

La commission a tenu deux séances depuis la rentrée scolaire, séances au cours desquelles les membres :

- ont prévu de mettre Fr. 26'000.00 au budget 2007 pour l'achat d'un jeu dans le préau de l'école
- ont dressé le bilan de la fête des promotions 2006
- ont établi le budget 2007 en prévoyant notamment la location d'une tente plus spacieuse pour la fête des promotions 2007
- ont accepté l'offre pour l'achat d'étagères à la bibliothèque pour Fr. 10'000.00
- ont été informés de la participation de 87 enfants à la course de l'Escalade, dont les frais d'inscription sont pris en charge par la commune
- ont noté que les chants de Noël, réalisés par les enfants des classes élémentaires, auront lieu le 21 décembre pour les aînés de la commune
- ont appris que Mme Arlette PORCHET a remis la présidence de l'Association du restaurant scolaire à Mme Fabienne UDRY, après 5 ans de présidence

Commission des finances

La commission s'est réunie à deux reprises pour approuver le budget.

Commission du génie civil

La commission s'est réunie environ toutes les 4 à 5 semaines. Elle a élaboré le budget 2007 et traité les sujets suivants :

- Chemin piétonnier Genthod-Versoix : le projet est presque à terme
- Chemin piétonnier partant du centre de Genthod, le long de la route de Rennex, jusqu'au chemin des Limites : projet à l'étude
- Aménagement des sens de circulation au chemin Pré-Félix : un projet sera présenté aux intéressés
- A la gare de Genthod-Bellevue, un projet de réaménagement du parking est réalisé et en phase d'estimation de coût. Il prévoit la création de 83 places de parc, soit 5 de plus qu'actuellement
- Un projet de création d'un trottoir reliant le centre du village au trottoir existant au bas de la route du Saugy est à l'étude
- Télé réseau : la progression est ralentie par les blocages de passage sur certaines parcelles

Commission de l'aménagement du territoire

Lors de sa séance du 7 novembre la commission a :

- voté l'opposition au classement des fortins de Genthod et souhaiterait même leur destruction
- refusé la demande de reprise du chemin des Boulangers, celui-ci n'étant pas conforme aux normes. Elle doit encore prendre position sur le problème global des chemins privés et de leurs dessertes. Le règlement communal pourrait être modifié et figurer dans le plan directeur communal
- demandé à la Mairie de faire des offres pour l'achat de terrains.
- demandé à la Mairie de ne pas acheter le chemin de la Pralay, mais de l'entretenir

9. PROPOSITIONS DU MAIRE

Néant

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

‣ ***Grand-Malagny***

M. DEROBERT demande ce qu'il en est de l'intérêt de la société FRANCK MULLER de se porter acquéreur du Grand Malagny. Mme HUMBERT répond que la commission foncière doit donner son aval très prochainement.

‣ ***Epicerie***

M. REINMANN, en lisant la Tribune de Genève du 30 novembre, s'est demandé si l'épicier réclame Fr. 180'000.00 pour la remise de son commerce. Mme HUMBERT a également lu l'article et s'est étonnée. M. SCHMULOWITZ déclare que le commerçant doit fonctionner sur l'offre et la demande. Un commerçant ayant mal géré son commerce ne peut demander une somme aussi importante pour un pas-de-porte. Il ne voit pas qui pourrait investir autant pour un magasin de village. Mme PORCHET signale que le montant comprend le mobilier que M. JUCHLER avait payé cher, il cherche à récupérer sa mise de fonds.

‣ ***Déprédations***

Mme GOBBI relève que Mme HUMBERT a parlé de la plainte déposée et demande si la réunion avec les parents et les enfants concernés a donné des résultats, elle s'étonne de la suite donnée à cette affaire, le nom des enfants étant connus. Mme HUMBERT répond qu'en raison de l'attitude des parents, et les enfants n'ayant pas avoué, plainte a été déposée. M. DEROBERT et M. RYCHNER pensent que l'Exécutif aurait dû informer les participants à la séance qu'une plainte serait déposée.

‣ ***Nouvel immeuble communal***

M. FEYER demande qui a étudié le projet d'arborisation autour du nouvel immeuble. Sur le projet des architectes, les arbres devaient correspondre aux exigences du département pour tenir compte de la valeur compensatoire des arbres abattus. Il demande si la commission serait consultée s'il y avait un nouveau projet.

M. STALDER signale que les haies de lauriers délimitant les zones privatives ne sont pas belles et que d'autres essences auraient pu être choisies.

M. ALBERTO est d'accord avec lui.

M. MOTTIER relève que les lauriers figuraient sur les plans et que personne ne s'était manifesté négativement.

‣ ***Sociétés communales***

Mme PORCHET propose d'envoyer une lettre et des chocolats, comme le fait Versoix, à tous les bénévoles des sociétés communales. Genthod décide de ne pas entrer en matière au vu des subventions accordées.

‣ ***Fête de l'Escalade***

La Fête de l'Escalade s'est très bien déroulée et la tente non-fumeur a été très appréciée. Félicitations à Mme ISCH pour l'organisation.

La séance est levée à 22h15.

La secrétaire
Arlette PORCHET

Le président
Michel DEROBERT